

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE BUT DE LA VISITE D'UNE DÉLÉGATION AU JAPON

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé. Quelle question ou situation a obligé une délégation de la Commission du blé à se rendre au Japon pour aplanir des difficultés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le voyage effectué par les commissaires de la Commission canadienne du blé n'était pas destiné uniquement à aplanir des difficultés. Il s'insère dans le cadre des relations très étroites qu'entretiennent la Commission du blé et les acheteurs de céréales au Japon où une fois encore nous avons vendu une très grande quantité de blé et d'orge pour cette année.

M. Towers: Avec les installations techniques et modernes à sa disposition, la Commission canadienne du blé peut repérer chaque wagon couvert de céréales dans l'Ouest du Canada. Pourquoi la Commission n'est-elle pas au courant de l'arrivée des navires céréaliers et du genre de céréales qui sera chargé, afin que les exportations de céréales sur la côte du Pacifique ne soient pas retardées comme elles le sont actuellement alors qu'il y a 20 navires qui attendent?

M. l'Orateur: En toute déférence, je ne parviens pas à voir aucun rapport entre la question précédente et la question supplémentaire.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'IMPORTATION DE REVUES ENCOURAGEANT L'USAGE DES STUPÉFIANTS—LES EXCUSES DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national à propos de revues que m'a fait parvenir la police de Calgary. Les trois revues en question ont respectivement pour titre *High Times*, *Rush* et *Head*. On y traite des instruments et accessoires utiles aux fumeurs de marijuana, des instruments servant à cultiver, à importer ou à consommer la marijuana, et on y encourage même la consommation du LSD et des dures drogues.

Comment le ministre justifie-t-il qu'on distribue dans notre pays ces revues et d'autres revues qui nous viennent de New York ou d'autres villes américaines au mépris des règlements douaniers régissant l'importation des périodiques qui incitent au crime et enfreignent le Code criminel? En vertu de la loi sur les stupéfiants, un jeune qui est reconnu coupable d'avoir importé de la marijuana est passible d'une sentence minimale de sept ans d'emprisonnement.

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, beaucoup de choses, notamment des stupéfiants, entrent au pays à l'insu des douaniers. Le député le sait fort bien. Les municipalités et les provinces, notamment les premières, peuvent délivrer des permis aux vendeurs de revues. Si elles le désirent, elles peuvent ordonner la fermeture des sex-shops ou de magasins de journaux.

Questions orales

Je ne comprends pas que le député tienne tant à jeter tout le blâme sur Revenu Canada ou sur le gouvernement du Canada alors que cette surveillance peut s'exercer au niveau local. Beaucoup de revues sont interdites au Canada, notamment celles dont le député a parlé. Je ne demande pas mieux que d'étudier plus à fond cette question en collaboration avec le député. Je verrai ce qu'on peut faire et je vous fournirai une réponse en ce qui concerne les revues dont le député a parlé.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR LA LÉGALITÉ DE L'IMPORTATION DE REVUES ENCOURAGEANT L'USAGE DE STUPÉFIANTS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poursuivre la discussion là-dessus en posant une question au ministre de la Justice. Le ministre du Revenu national a dit que les municipalités avaient le droit d'émettre des permis à l'intention des marchands qui vendent des magazines qui incitent au crime. J'ai quelque difficulté à comprendre sa réponse. En sa qualité de premier magistrat du pays, le ministre de la Justice va-t-il recommander aux procureurs généraux des provinces de faire enquête là-dessus? En permettant que ces revues soient vendues à des jeunes, on enfreint la loi. Le ministre de la Justice n'a qu'à entrer dans n'importe quel tribunal de police au Canada un jour de semaine, et il trouvera 25 ou 30 personnes accusées des délits qu'encouragent ces revues. Outre ces démarches auprès des procureurs généraux des provinces, le ministre va-t-il recommander aussi que des accusations soient portées contre les distributeurs, s'il est impossible de mettre la main au collet des instigateurs de ce genre de crime.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ignore quels magazines le député a en sa possession. S'il me les confie, je les examinerai volontiers. Je sais que certaines revues qui semblent promouvoir l'usage de la marijuana ont été soumises à une enquête par les procureurs généraux des provinces. Mais j'ignore si les trois revues qu'il a mentionnées sont du nombre. S'il me les confie, je me ferai un plaisir de les soumettre aux procureurs généraux intéressés.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE MONOPOLE EXERCÉ PAR BELL CANADA SUR LE PLAN DES TARIFS—DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Bell Canada a récemment demandé au CRTC d'approuver une hausse de 20 p. 100, ce qui porte à croire que le monopole exercé par la société dans le domaine des télécommunications et des services téléphoniques empêche la juste concurrence et fait monter les prix. Le gouvernement a-t-il l'intention d'imposer une limite à ces prix et à ces pratiques qui tiennent du monopole et prendra-t-il l'initiative de déclarer que les télécommunications et les services téléphoniques sont des services publics confiés à une société privée et dispensés par elle?